

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 29/03/2021 à 20 heures

Etaient présents :

Jean Michel VALLA, Marie MONTMAGNON, Didier FAQUIN, Anne-Charlotte KUBICKI, Eric SIMONET, Schahrazad BENSADI, Gilbert BELDA, Joëlle PLEINET, Patrick ZANI, Christelle SŒUR, Paul DESPESE, Barbara AROD, Thomas LEFEVRE, Beate RUNDLER, Anne CHARBONNEL, Pascal OBOUSSIER, Marie-Thérèse MEYER, Bernard POURRET, Aurélie ALLEON, Sandrine VICTOURON, Florian JEUNOT, Camille MAZEROUX

Avait donné pouvoir :

Gaspar DESPLANQUES à Marie MONTMAGNON, Pauline BOREL à Jean Michel VALLA, Chrystel BANC à Camille MAZEROUX et Béatrice TEYSSOT à Florian JEUNOT

Etaient absents :

Frédéric ROBIN, Vincent BARD et Fabien MICHEL DIT BARON

Monsieur BELDA Gilbert est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 01 mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire - BUDGET PRINCIPAL 2021

Rapporteur : Didier FAQUIN - 1^{er} Adjoint

26 votants pour

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le compte administratif provisoire 2021 relatif au budget principal.

Les résultats provisoires 2020 sont les suivants :

Section d'Investissement : + 222 137.66 €

Section de Fonctionnement : + 882 052.64 €

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les résultats par section au regard des résultats antérieurs, à savoir pour la section d'investissement, le résultat final est de -492 647.35 €, auxquels s'ajoutent les -113 877.14 € des restes à réaliser, et pour la section fonctionnement le résultat final est de 3 828 249.38 €.

Le Conseil Municipal, décide d'affecter la somme de 606 524.49 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et d'affecter le solde à savoir 3 221 724.89 € à la section de fonctionnement.

AFFAIRE n°2 : FINANCES - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Rapporteur : Didier FAQUIN - 1^{er} Adjoint

26 votants pour

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente en détail le contenu du budget principal 2021. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes pour 7 565 472.89 € et en section d'investissement pour un montant de 5 189 747.38 €.

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle en section de fonctionnement les grandes lignes budgétaires, sur les chapitres des dépenses courantes et de la masse salariale et rappelle la structure relativement rigide des recettes de fonctionnement de la commune.

Il rappelle également les principaux points du Plan Pluriannuel d'Investissement du mandat.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le vote du budget principal 2021 sur les équilibres présentés ci-dessus.

AFFAIRE n°3 : FINANCES - APUREMENT DU COMPTE 1069

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint

26 votants pour

Le Conseil Municipal valide la proposition de l'apurement du compte 1069, d'un montant de 13 670.94 € en vue du passage prochain à la nouvelle nomenclature comptable M57.

AFFAIRE n°4 : FINANCES- PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES COMPTES DE REDEVABLES

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint

26 votants pour

Le Conseil Municipal valide la proposition de constituer une provision comptable pour risques et charges pour couvrir le risque d'irrécouvrabilité de créances. Le montant provisionné est arrêté à la somme de 1 671 €.

AFFAIRE n°5 : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire - BUDGET ANNEXE 2021

Rapporteur : Didier FAQUIN - 1^{er} Adjoint

26 votants pour

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le compte administratif provisoire 2021 relatif au budget principal.

Les résultats provisoires 2020 sont les suivants :

Section d'Investissement : + 0 €

Section de Fonctionnement : + 6 190.55 €

Monsieur le 1^{er} adjoint présente les résultats par section au regard des résultats antérieurs, à savoir pour la section fonctionnement le résultat final est de 31 340.72 €.

Le Conseil Municipal, décide d'affecter la somme 31 340.72 € à la section de fonctionnement.

AFFAIRE n°6 : FINANCES - VOTE DU BUDGET ANNEXE 2021

Rapporteur : Didier FAQUIN - 1^{er} Adjoint

26 votants pour

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente en détail le contenu du budget Annexe 2021. Le budget s'équilibre en section de fonctionnement en dépenses et en recettes pour 37 363.72 € et en section d'investissement pour un montant de 20 000.00 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le vote du budget Annexe 2021 sur les équilibres présentés ci-dessus.

AFFAIRE n°7 : FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Rapporteur : Didier FAQUIN - 1^{er} Adjoint

22 votants pour

4 votants contre

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de préserver des recettes dynamiques, en adéquation avec les ambitions communales, les objectifs à réaliser dans le cadre du mandat, mais également pour pallier aux pertes cumulées des recettes lors des baisses successives des dotations de l'Etat et de la disparition de la dynamique du produit fiscal de la Taxe d'Habitation.

Il propose, comme énoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti, et de le passer à 13% contre 12.55 % actuellement. Le produit supplémentaire est estimé à 39 000 €/an sur des bases constantes.

Monsieur MAZEROUX explique que son groupe votera contre cette proposition, comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. D'une part, car ils se sont engagés, auprès de leurs électeurs de ne pas toucher aux taux d'imposition pendant la durée du mandat et d'autre part pour éviter l'effet « cumul » avec la hausse du taux d'imposition de l'EPCI Valence Romans Agglomération

Le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition communaux proposés, à savoir 13% pour la TFPB et de 43.69% pour la TFPNB. Ce qui porte le taux de la TFPB à 28.51% avec la part du Département.

AFFAIRE n°8 : FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Rapporteur : Didier FAQUIN - 1^{er} Adjoint

25 votants pour

Monsieur le 1^{er} Adjoint, l'Adjointe aux Associations et le Conseiller Délégué aux Sports présentent le tableau des subventions au monde associatif.

Le montant globale alloué aux associations est de 295 248 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le vote des subventions 2021.

AFFAIRE n°9 : FINANCES - SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - M.J.C

Rapporteur : le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN

26 votants pour

Le Conseil Municipal valide le projet d'avenant à la convention d'objectif présenté pour l'année 2021 à intervenir avec la M.J.C.

AFFAIRE n°10 : FINANCES - SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - RENNAISSANCE - MUSIQUE - THEATRE

Rapporteur : Le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN
25 votants pour

Le Conseil Municipal valide le projet de convention d'objectif présenté pour l'année 2021 à intervenir avec l'association Renaissance - Musique - Théâtre

AFFAIRE n°11 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : le 1^{er} Adjoint - Didier FAQUIN
26 votants pour

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste de Directeur des Services Techniques au sein des services Communaux, afin de proposer une expertise supplémentaire auprès des élus et des services et de suivre de manière optimale les prestataires de la Collectivité.

AFFAIRE n°12 : PATRIMOINE - CONVENTION ENEDIS

Rapporteur : M. Gilbert BELDA - Adjoint aux Voiries et espaces verts
26 votants pour

Monsieur l'Adjoint, rappelle que dans le cadre du renforcement du réseau d'électricité déployé sur le territoire communal, la société ENEDIS, sollicite la commune pour disposer d'une servitude de passage d'occupation sur une parcelle communale cadastrée :

- Z1 065 sise quartier les petits Eynards

Le Conseil Municipal valide les termes des conventions d'occupation de terrains de la commune au profit d'ENEDIS. L'objet de ces dernières concerne des travaux de renforcement du réseau électrique de la commune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer lesdites conventions.

AFFAIRE n°13 : CULTURE - VŒU DE REOUVERTURE DES ETABLISSEMENTS CULTURELS

Rapporteur : M. ZANI Patrick - Conseiller délégué à la Culture
26 votants pour

En cette période de crise sanitaire, Le Conseil Municipal formule un vœu sur la réouverture progressive des établissements culturels et du maintien des droits des intermittents pour toute l'année 2021.

AFFAIRE n° 14 : Compte rendu des Décisions*Rapporteur : Monsieur le Maire*

<u>N°</u>	<u>Dates</u>	<u>Objet</u>	<u>Incidence financière</u>
8	15/03/2021	MP2020-004_PRESTATIONS_SCENIQUES	Cf. BPU
9	16/03/2021	CT_ESAU_AVENANT1_PLU	3120 € HT
10	25/03/2021	CONTENTIEUX NEURAL COMMUNE	Sans Objet
11	26/03/2021	DDE_SUBVENTION_REGION_PLAN-RELANCE 21	Sans objet

Affaires Diverses

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en mairie en date du 18 mars dernier d'un nouveau « porter à connaissance » relatif aux risques inondations sur le territoire communal.

La dernière version de ce document datait de 2013. Il a été mis à jour en 2020 par de nouvelles études topographiques et de nouvelles modélisations de la crue Centennale de la Barberolle. Le document a été formalisé début 2021.

Monsieur le Maire souligne que les conséquences de cette modification sont significatives pour une partie importante de notre territoire communal et pour notre procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme. Des terrains qui avaient été recensés comme susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation par le Schéma de Cohérence Territoriale, se trouvent aujourd'hui impactés totalement ou partiellement par le risque inondation. Ce qui n'était pas le cas sur l'ancienne version de 2013. La carte sera mise en ligne sur notre site et elle reste consultable aux heures d'ouverture de la Mairie.

Mme PLEINET, Adjointe aux affaires sociales, informe les membres du Conseil Municipal de la mise en service d'un numéro de téléphone d'aide à la vaccination COVID-19 pour les personnes de plus de 75 ans notamment. Le numéro de téléphone est le suivant : 06 69 32 98 05.

Levée de séance à 22h20.